AAPMP
Association des Arts Plastiques de Maintenon-Pierres

Nom et Prénom ou Nom d'artiste
Nom sous lequel vous souhaitez figurer dans notre catalogue

Salon Artistique Régional La vallée de l'Eure MAINTENON - PIERRES

FICHE D'INSCRIPTION 2027
et DEMANDE DE PARTICIPATION au
46ème Salon Artistique Régional de La Vallée de l'Eure

A adresser à l'association AAPMP **entre le 1er avril et le 15 juin 2027**
(Document PDF Modifiable)

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

T.Mob : **T. Fixe :** **E.Mail :**

Site Web : **Réseau social :**

Catégorie (Peinture Sculpture Dessin Photo Collage Tissage Mosaïque ...) :

Titre des Œuvres 5 œuvres au maximum. Vous pouvez en proposer moins	**Technique** Exemples : Huile, Acrylique, Dessin, Collage, Pastel, Tissu, Sculpture bois, Photo ...	**Format** **Hors tout** Haut. x Larg. x (Prof.) en cm	**Prix en €** Ne rien indiquer si vous ne souhaitez pas vendre votre œuvre
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

IMPORTANT: A l'exception des sculptures, l'ensemble des œuvres ci-dessus doit tenir au maximum sur 2 panneaux de 1,50m x 1,50m
Une présentation aérée est requise

Votre proposition dans le cadre du Thème Concours Annuel 2027
« Arbres imaginaires » (Participation Facultative)

Titre de l'Œuvre Une seule œuvre par artiste	**Technique** Exemples : Huile, Acrylique, Dessin, Collage, Pastel, Tissu, Sculpture bois, Photo ...	**Format** **Hors tout** Haut. x Larg. x (Prof.) en cm	**Prix en €** Ne rien indiquer si vous ne souhaitez pas vendre votre œuvre
6.			

Participation au Salon et Adhésion à l'Association

Tarif unique = **50€** A régler ultérieurement **après sélection par le Jury du Salon**

Page à nous retourner

▶ **A joindre à votre Fiche d'Inscription :**

- **Une photo de bonne qualité de chacune de vos œuvres proposées pour le salon**
 Ces photos de bonne qualité seront utilisées dans un premier temps par le Jury pour procéder à la sélection des candidatures.
 Elles seront ensuite utilisées pour le Catalogue Salon, le Dossier Salon et pour le Site Internet de l'AAPMP.
- **Une photo portrait de vous de bonne qualité**
 Cette photo, souhaitée, sera utilisée pour votre identification sur le cartouche apposé sur vos panneaux d'exposition.
 Merci de nous l'adresser même si vous avez déjà participé au salon.

MODALITÉS PRATIQUES

Les photos demandées ci-dessus peuvent nous être adressées à votre convenance :

- **Envoyées par messagerie à aapmp@free.fr** avec les photos jointes au format **JPG**
 (Pour faciliter l'identification, le **nom de chaque fichier doit intégrer le titre de l'œuvre et vos initiales**)
 Nota : Compte tenu de la taille des fichiers, vous pouvez utiliser plusieurs emails
 Vous pouvez également utiliser **WeTransfer** (c'est simple, pratique et Gratuit).

ou

- **Sur support numérique CD / DVD / Clé USB** contenant vos photos au format **JPG**
 (Pour faciliter l'identification, le **nom de chaque fichier doit intégrer le titre de l'œuvre et vos initiales**)
 (Prévoir une étiquette d'identification sur votre CD / DVD / Clé USB
 A joindre à l'envoi de votre Fiche d'Inscription

ou

- **Sur support papier** De 10 à 15 cm de coté pour les œuvres et de 6 à 8 cm pour votre portrait
 (Indiquer au dos de chaque photo votre nom et le titre pour une œuvre)
 A joindre à l'envoi de votre Fiche d'Inscription

DÉMONSTRATIONS DURANT LE SALON

C'est une pratique très appréciée du public.
Merci de cocher cette case si vous souhaitez proposer une démonstration : ☐ (Facultatif)
Durée : Environ deux heures à convenir avec l'organisation. 31 créneaux seront disponibles.
Un planning sera proposé sur notre Site Internet pour faciliter les demandes de réservation.

INFORMATION FORMATIONS A L'ATTENTION DES VISITEURS

Merci de cocher cette case si vous proposez des formations : ☐ (Facultatif)
Les références des Ateliers d'Art seront présentées sur un panneau du salon.

ATTESTATION

Après avoir lu le règlement intérieur, je déclare sur l'honneur :

- Me soumettre aux prescriptions du règlement ainsi qu'aux décisions du Jury de l'association.
- Autoriser l'AAPMP à mentionner mes coordonnées dans ses supports de communication.
- Que mes œuvres soumises à l'appréciation du Jury ne sont pas des copies illicites, des reproductions de photographies ou des travaux protégés par la propriété artistique.

J'autorise l'AAPMP à utiliser des photos de mes œuvres sur son site Internet : ○ Oui ○ Non

Date	**Mention « Lu et approuvé »**	**Signature**

▶ **Adresser cette Fiche d'Inscription (Pages 1 et 2 uniquement) complétée et émargée**
avec vos éventuelles pièces jointes à l'adresse ci-dessous :

AAPMP 5 bis rue de Maintenon 28130 Villiers Le Morhier

(Après sauvegarde, envoi possible de ce PDF par messagerie email à) aapmp@free.fr

Page à nous retourner

INFORMATIONS PRATIQUES

1. **Le Jury de sélection des candidatures se réunira fin juin.**
 Le Jury est constitué d'une douzaine de membres.
 Il procède à un examen anonyme des œuvres sur grand écran et à une notation.
 Sur la base de l'ensemble des notes, un classement des candidatures est établi.
 La sélection se fait ensuite en tenant compte de différents critères notamment celui de la capacité d'accueil de la salle d'exposition …

2. **Fin juin un courrier vous sera adressé par email pour vous informer de la décision du Jury.**

Pour les dossiers de candidature non retenus :

- Toutes les éventuelles pièces matérielles jointes à votre Fiche d'Inscription vous seront restituées par courrier postal dans la deuxième quinzaine de juillet.

Pour les dossiers de candidature retenus :

- Pour valider votre participation au prochain salon vous devrez acquiter votre « Participation Adhérent » d'un montant de **50€** avant la fin juillet
 - Par **Carte Bancaire : Paiement sécurisé** en ligne sur notre site internet https://www.aapmp.net Onglet « Inscriptions »

 ou
 - Par **Chèque** à l'ordre de :

 Association des Arts Plastiques de Maintenon-Pierres

 Adresse : **AAPMP 5 bis rue de Maintenon 28130 Villiers Le Morhier**
- Toutes les éventuelles pièces matérielles jointes à votre Fiche d'Inscription vous seront restituées au début du salon lors de l'accrochage des œuvres.

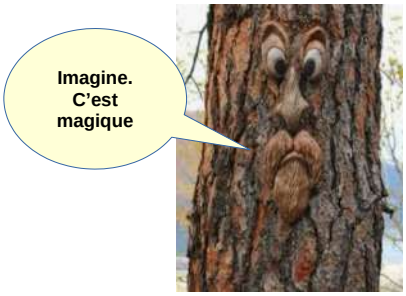
POUR INFO

L'AFFICHE OFFICIELLE DU SALON SERA COMMUNIQUÉE MI-MAI EN MÊME TEMPS QUE LES NOMS DE NOS INVITÉS D'HONNEUR.

THÈME DU CONCOURS ANNUEL 2027 (Facultatif)

« ARBRES IMAGINAIRES »





Page à conserver

RÈGLEMENT DU SALON

1. Toute œuvre exposée doit être convenablement encadrée avec un système d'accrochage fiable et stabilisé, et comporter une étiquette au dos portant les coordonnées de l'artiste ainsi que le titre de l'œuvre. Pour les toiles aux tranches visibles, cache-clous ou recouvrement nécessaire. Les œuvres sous verre munies de pinces ne sont pas admises.
2. Le jury du salon examine les dossiers des candidats avec les œuvres proposées. Les motifs de refus principaux sont : *Copie non déclarée, Imitation, Mauvaise qualité de présentation, Œuvre déjà présentée au salon de Maintenon-Pierres, Œuvre de caractère artisanal, Dossier incomplet...* Le jury se réserve le droit de ne retenir qu'une partie des œuvres présentées dans un dossier ou de refuser l'ensemble d'une candidature.
3. L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol, incendie et dégâts quels qu'ils soient. L'exposant qui le désire se couvrira lui-même par une assurance.
4. L'association n'étant nullement impliquée dans une transaction éventuelle, et ne retenant aucun pourcentage sur la vente des œuvres, il appartient à l'artiste de déclarer personnellement ses ventes ou cessions conformément aux lois et réglementations en vigueur.
5. En cas de vente, cession ou don d'œuvre pendant le salon, le bénéficiaire ne pourra disposer de son acquisition qu'à la fin de l'exposition.
6. Pour une harmonie générale du salon, il est demandé que les œuvres présentées par un même artiste, soient de style et de facture homogènes.
7. Seules les œuvres proposées dans la fiche d'inscription peuvent être exposées.
8. L'exposant se charge lui-même de l'accrochage de ses œuvres sur la surface d'exposition qui lui est affectée. Une fiche nominative indique l'emplacement de la surface réservée à l'exposant. Les organisateurs peuvent apporter si nécessaire des corrections dans le but d'améliorer l'esthétique générale du salon.
9. Chaque exposant dispose de un ou deux panneaux pour l'accrochage de ses œuvres.
 Un panneau mesure 1m50 x 1m50.
 L'attribution de un ou deux panneaux est faite par les organisateurs en fonction du nombre d'œuvres proposées par l'artiste et de leurs tailles dans l'intérêt de l'esthétique du salon.
10. Les sculpteurs doivent se charger eux-mêmes de la présentation sur socles de leurs œuvres. Aucun socle ne sera fourni par l'association.
11. Les sculptures doivent être fixées de manière à prévenir tout accident.
12. Le Jury du Salon composé de personnalités et d'artistes confirmés choisira parmi les exposants les artistes auxquels il sera remis un Prix à l'occasion du vernissage.
 Le Prix du Public sera décerné par le vote des visiteurs du salon et remis le dernier jour en fin d'après-midi.
13. Toute copie illicite non décelée à la présentation n'engage que la responsabilité de l'artiste qui l'expose.
14. Le participant au salon s'engage à respecter ce présent règlement.

Page à conserver

- **Lieu du salon :**

Salle des Expositions de Maintenon-Pierres « Salle Maurice Leblond »
41 rue René et Jean Lefèvre 28130 Pierres

- **Dates et horaires :**

Dates du salon	:	Du Samedi **11 Sept**. au Dimanche **19 Sept. 2027**
Horaires du salon	:	De **14h00 à 18h00** en Semaine et de **10h à 19h00 en continu** le Week-end
		Les visites des Écoles ont lieu en Semaine de **9h00 à 15h30**
Dépôt des œuvres	:	Le vendredi **10 Sept** Salle Maurice Leblond de **14h à 18h**
Vernissage	:	Le Samedi **11 Sept. à 18h00** (Présence vivement souhaitée)
Cagnotte Salon	:	Le Dimanche **19 Sept. à 16h30** Tirage et remise œuvre(s) au gagnant
Prix du Public	:	Le Dimanche **19 Sept. à 17h30** Annonce des votes et remise du Prix
Retrait des œuvres	:	Le Dimanche **19 Sept. à 18h00** Fin du salon. Aucun retrait ne sera autorisé avant

- **Mise en place des oeuvres :**
 - Les emplacements réservés aux artistes sont définis par l'AAPMP.

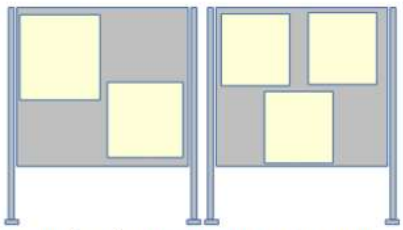
Les cimaises sont fournies par l'association.
L'utilisation d'un ou deux panneaux par artiste est fixée par l'association en fonction du nombre d'oeuvres et de la taille des œuvres dans l'intérêt général du salon.
Les œuvres exposées dans le cadre du Thème Concours sont regroupées dans un emplacement spécifique défini par l'association.

 - Les sculpteurs doivent prévoir les socles qui seront utilisés pour l'exposition de leurs œuvres.
 - Les emplacements réservés aux artistes sculpteurs sont définis par l'AAPMP.

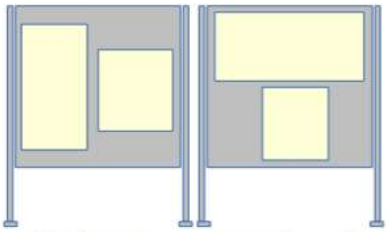
Salon Artistique Régional
La vallée de l'Eure
MAINTENON - PIERRES

Exemples d'accrochage des œuvres

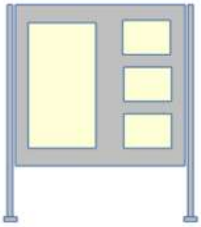
Maxi 5 œuvres sur 1 ou 2 panneaux de 1,50m x 1,50m par artiste



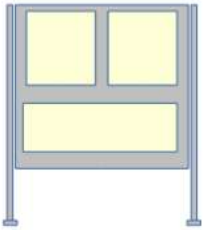
Usage des deux panneaux et cinq oeuvres



Usage des deux panneaux et quatre oeuvres



Usage d'un panneau et quatre oeuvres



Usage d'un panneau et trois oeuvres

Page à conserver